

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation sur le projet NéoCarb de plateforme industrialo-portuaire de production de molécules et de carburants bas-carbone sur la ZIP de Fos-sur-Mer



**LES FICHES DE
SYNTHÈSE DE
LA CNDP**



Les fiches de synthèse de la CNDP

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET NEOCARB

Ce projet de plateforme industrialo-portuaire de production de e-carburants, e-méthanol et e-kérosène, baptisée NEOCARB, est porté par ELYSE ENERGIE. Le projet est budgété autour d'1.5 milliard d'euros pour être implanté sur une parcelle de 51 hectares au cœur de la Zone Industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, dans la continuité des projets en cours sur la zone du Caban.

RTE est partenaire du projet pour le raccordement électrique de 399 MW sur la ligne 225 000 volts.

Le projet prévoit tout d'abord une unité de production de e-méthanol pour le transport maritime et dans un second temps, une unité de conversion de e-méthanol pour produire du e-kérosène afin de contribuer à décarboner le transport maritime et aérien. Selon le porteur de projet ce projet contribue à la réindustrialisation de la France, à la souveraineté énergétique et à la décarbonation en créant un hub énergétique de taille mondiale au Grand Port Maritime de Marseille.

Suite à la saisine des Préfets des Bouches-du-Rhône, des Alpes de Haute-Provence et du Gard, la CNDP a décidé en séance plénière du 11/12/2024, de l'organisation d'un débat public global sur la zone de Fos-Étang de Berre, sur la base de la loi industrie verte. Ce débat a vocation à apporter au public une information complète et une vision d'ensemble sur l'évolution de la zone industrielle de la zone Fos-Etang de Berre et les impacts attendus sur les territoires environnants. Le débat sera ouvert au public et permettra de débattre de l'ensemble des projets de réindustrialisation et liés à la décarbonation, sur le territoire de Fos, de l'étang de Berre et les territoires connexes.

1. LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION

Le public constate de nombreux défis dans le projet NEOCARB. D'un point de vue logistique, le trafic routier, déjà dense, risque de s'intensifier considérablement, notamment en raison de la concomitance avec d'autres projets tels que GRAVITHY, H2V, CARBON etc. Les infrastructures actuelles, notamment la route départementale RD268 et le rond-point de la Fossette desservant la zone, font l'objet de projets d'aménagement toujours en cours.

L'impact environnemental suscite également des interrogations. La phase de travaux, tout comme celle d'exploitation, pourrait générer des nuisances olfactives, des rejets dans l'air, l'eau et le sol, ainsi que des altérations paysagères. L'équilibre écologique de la zone, déjà fragilisé, devra faire l'objet d'une attention particulière pour le public, avec la mise en place de mesures compensatoires et d'un suivi environnemental.

La sécurité industrielle constitue un autre point sensible. La manipulation de produits inflammables et la proximité avec d'autres installations industrielles exposent le site à des risques majeurs (classement en zone SEVESO). Il sera impératif de renforcer les dispositifs de prévention et de gestion des risques pour garantir la sécurité des salarié.e.s et des habitant.e.s.

Enfin, la question du logement des employé.e.s, dès la phase de travaux, devra être anticipée, en lien avec les communes riveraines et la Métropole Aix-Marseille Provence, en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat métropolitain (PLHm) ainsi que l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) des anciens conseils de territoire 5 (ancien SAN Ouest Provence) et 6 (ancien Pays de Martigues), dont les communes accueillent une grande partie des salarié.e.s de la ZIP.

Pour une partie des participants de la concertation, Neocarb est indéniablement porteur d'un avenir prometteur pour Fos-sur-Mer et au-delà, mais il appelle à une gestion fine et concertée des enjeux qu'il soulève. Si innovation,

création d'emplois et décarbonation sont perçus favorablement, par contre les impacts, qu'ils soient environnementaux, logistiques ou sécuritaires, appellent des réponses adaptées et ambitieuses.

2. LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANT.E.S FORMULÉES À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations au porteur de projet

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	
1.	Suite aux demandes formulées par le public, établir la liste des nuisances potentielles sur le site du projet et en périphérie ainsi que les dispositifs de prévention et de gestion des risques pour garantir la sécurité des salarié.e.s et des habitant.e.s. puis en informer le public dans le cadre de la concertation continue.
2.	Evaluer, en cas d'explosion, incendie etc, le cumul des dangers avec les installations à risques industriels situées dans la zone PPRT, et informer le public sur les résultats.
3.	Préciser les infrastructures qu'il est prévu de mettre en place (flux, accueil, stockages ...) en fonction des choix techniques.
4.	Clarifier les décisions et les investissements par les pouvoirs publics concernant les infrastructures de mobilité, les services publics et la planification du logement.
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s, si le projet est confirmé.	
1.	Il sera nécessaire de prévoir une réunion publique sur les enseignements tirés de la concertation préalable dès les premiers mois de la concertation continue.
2.	Le porteur de projet indiquera les actions qu'il compte mettre en place durant la concertation continue pour informer les publics et faciliter la participation du plus grand nombre. Il s'agit de poursuivre la communication auprès d'un large public : ainsi, les mesures d'anticipations logistiques devront permettre d'organiser les stands mobiles avant les forums.
3.	Le porteur de projet devra participer activement à la synergie induite par le Débat Public mené prochainement sur le territoire de Fos-sur-Mer pour quantifier les impacts cumulés avec les projets existants, en cours ou à venir. Cela concernera les trafics routier, maritime et ferroviaire en périodes de travaux puis de fonctionnement mais aussi les questions liées à l'emploi et aux familles (logement, formation...) ainsi que celles touchant à la gestion des ressources dont essentiellement les consommations d'électricité et d'eau, les rejets d'eau associés, les déchets etc.
4.	Le porteur de projet devra informer le public et recueillir ses observations tout au long de la concertation continue sur les résultats des études concernant les économies potentielles de consommation d'eau et d'électricité ainsi que sur l'impact paysager du projet et la biodiversité.